



Aytré

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 27 mars 2025

Responsable de service :

Marie Gardiennet

DÉLIBÉRATION N° 15

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER

M. Camille LAGRANGE donne procuration à M. Pierre CUCHET

Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Patrick ROBIN

Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD

Absent : M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : Mme Frédérique COSTANTINI

Date de convocation.....	13/03/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

15. Budget primitif principal : Vote du budget principal mairie

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération d'affectation du résultat,

Vu la délibération d'adoption des taux communaux de fiscalité directe locale,

Vu la délibération d'attribution des subventions aux organismes et associations,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu lors du Conseil Municipal du 20 février 2025,

Considérant l'avis de la commission des Affaires Générales & Moyens Généraux du 11 mars 2025,

Considérant la présentation brève et synthétique du projet de budget primitif en séance et la maquette officielle du budget primitif jointe à délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,

- 07 voix Contre (Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

Adopte le Budget primitif Principal Mairie 2025

Vote ce budget primitif par nature,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Annexe : Maquette officielle du budget Primitif « Budget Principal Mairie »

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Frédérique Costantini
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.